

**Décision du Président n°2023RESSNUM126****Thème : Ressources****Objet :** Contrat pour la fourniture d'abonnements internet et de téléphonie pour le Centre Social Intercommunal**Pôle : Ressources****Contexte :**

Le centre social intercommunal a ouvert ses portes le 1er janvier 2023 au 35 rue Pasteur à Briançon. Ces locaux étaient auparavant occupés par l'association MJC - centre social du Briançonnais.
Les contrats de fourniture d'abonnements internet et de téléphonie doivent ainsi changer de titulaire.

Ceci exposé :**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords cadre de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, (soit à ce jour 214 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2021-117 du 2 novembre 2021 portant conventions relatives à la mise en œuvre du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT que le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT le fait que les factures liées à la fourniture d'abonnements internet et de téléphonie ne sont plus payées au titulaire du contrat de maintenance depuis le 1er Juillet 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le contrat de fourniture d'abonnements compte tenu des engagements pris par la MJC (jusqu'au 1er Juillet 2024 pour internet et 11 Octobre 2024 pour la téléphonie), dates auxquelles les abonnements seront fournis via les contrats de la Communauté de Communes du Briançonnais;

CONSIDERANT le fait que les contrats de la société IP Voices ont été repris par la société 2i-Tech (Cf le document en annexe).

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

de passer un contrat avec la société 2i-Tech pour la fourniture d'abonnements internet et de téléphonie pour le Centre Social Intercommunal.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **17 OCT. 2023**

Le Président,

Arnaud MURGIA

Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
Directrice Générale des Services

Date de publication :

17 OCT. 2023

Date de Transmission au contrôle de légalité :

17 OCT. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Communauté de Communes du Briançonnais**Frédéric GRANAT**Chef du Service Ressources Numériques et Informatiques
1 rue Aspirant Jan - 05105 Briançon**Pour le site :**Centre Social Intercommunal
35 rue Pasteur - 05100 Briançon**Objet :** Reprise des contrats de la société IP VOICES**Référence :** 091023/IPV/2it

Monsieur GRANAT,

La société **2i-Tech**, SASU représentée par son président monsieur Luc BLANQUER et son service Telecom, nommé **2i-Tech Telecom** reprend les contrats de la société IP VOICES, votre partenaire depuis 2020, qui arrête son activité officiellement en ce début d'octobre 2023.

La Société IP VOICES, est reprise depuis le 01 juillet 2023 et la société 2i-Tech en assure les services sous la condition de bénéficier des recettes liées à ces dis services.

Pour valoir ce que de droit,

Luc BLANQUER, Président.

A Istres

Le lundi 9 octobre 2023

SASU 2i-Tech
2 Impasse du Miège - 13800 Istres
Siret : 977524834 00016 - APE : 6202A
RCS : Salon de Provence B 977 524 834
Email : contact@2i-tech.fr

Rédacteur	Date	Version	Page
2i-Tech	01/08/2023	V1.07	1

**2i-Tech Telecom**

2 impasse du Miège

13800 ISTRES

Tél : 0465290630 - Fax : - email : contact@2i-Tech.fr

AR - Prefecture005-240500439-20231017- DP2023RESNUM126-DE
Reçu le 17/10/2023

D E V I S	
Edité à ISTRES, le 10 octobre 2023	
Référence : 2ITT0002 Conçu le : 09/10/23 Objet du devis Contrat de service téléphonique	C. de Communes du Briançonnais 1 rue Aspirant Jan BP 28 05100 BRIANCON

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Proposition de service télécom pour le Centres Social Intercommunal : 35 rue Pasteur - 05100 Briançon				
	Coût mensuel des abonnements :				
1	1 - Lien téléphonique VOiP - fin de contrat 11/10/2024		1,00	90,00	90,00
2	2 - lien internet - fn de contrat 01/07/2024		1,00	112,50	112,50
	- Pas de frais de résiliation dans le cadre de l'engagement et du préavis - Facturation mensuelle - Prélèvement le 05 de chaque mois				

Total H.T.	202,50
Total T.V.A. 20,00 %	40,50
Total T.T.C.	243,00
Net à payer (Euro)	243,00

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.
 Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Mode de Règlement : Le 5 par prélèvement

Signature Entreprise

Devis N° 2ITT0002

Bon pour Accord.Signature Client :

Par délégation,
Béatrice CHEVALIER
 Directrice Générale des Services

Arnaud MURGIA
 Président

